





ASSURANCE GLOBALE (60 dhs)

La sécurité de nos enfants est notre priorité en toute circonstance, que ce soit :

- Au sein de l'établissement scolaire ,
- Sur le trajet de l'école ,
- ✓ Lors des activités parascolaires au Maroc ou à l'étranger
- Pendant les stages de formation ou d'apprentissage .

ASSURANCE GLOBALE (60 dhs):

Assurance scolaire et extrascolaire qui couvre la responsabilité civile de l'élève et ses dommages corporels en cas d'accident survenu au Maroc et à l'étranger (séjour de 15 jours maximum) y compris durant les vacances scolaires.

RESPONSABILITE CIVILE:

Elle couvre, dans les limites des garanties prévues, les conséquences pécuniaires que l'adhérent aurait à supporter en raison des dommages corporels ou matériels causés à des tiers.

Dommages corporels	2 500 000.00 DH
Dommages matériels	550 000.00 DH
Incendie-explosions hors locaux	250 000.00 DH
Dégâts des eaux hors locaux	250 000.00 DH
Défense et recours	20 000.00 DH

Franchise de 500.00 DH par sinistre matériel

INDEMNITÉS CONTRACTUELLES:

Elle couvre les dommages corporels en cas d'accident de l'élève survenant durant le trajet, dans les activités scolaires et extra-scolaires :

Décès :	20 000.00 DH par élève
I.P.P:	8 000.00 DH par élève

Frais médicaux et pharmaceutiques remboursés à 100% à hauteur de 12 000.00DH par élève dont :

Lunetterie	Monture	500,00 DH
	Verres	2 000,00 DH
Ambulance		300,00 DH
Frais de recherche et de sauvetage		1 000,00 DH
Prothèses : auditive & orthopédique		1 000,00 DH
Prothèse dentaire		1 800,00 DH
Appareil d'orthodontie		1 800,00 DH

Frais de rattrapage scolaire suite à un accident : 60.00DH au-delà de 21 jours d'absence avec un maximum de 15 jours.